

FÉGAPH – Fédération genevoise des associations
de personnes handicapées et de leurs proches
p.a. insieme-Genève, 7 Rue de la Gabelle, 1227 Carouge

Pierre Lutz
AGPEDA
19 Chemin de la Planta
1223 Cologny
lularfam@vtx.ch
Tél. : 022 736 52 36

Lettre remise par porteur

GRAND CONSEIL	
Expédié le: 18.05.06	Session GC: 18-19.05.06
Président	Députés (100)
Correspondance GC	Bureau
Secrétariat	Chefs de groupe
Commission: Pétitions	
Objet: P 1574	
Copie à:	

Grand Conseil
Maître Michel Halpérin
Président du Grand Conseil
Case Postale 3970
1211 Genève 3

Genève, le 17 mai 2006

Concerne : Pétition « Droit aux traitements logopédiques pour tous les enfants »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,

Nous vous prions de bien vouloir prendre connaissance de la pétition annexée qui a déjà récolté 652 signatures et ceci depuis le 12 mai 2006. Un nombre plus représentatif de signatures vous sera transmis à une prochaine occasion.

Il s'avère que jusqu'en 2001, l'AI remboursait aux familles les traitements de logopédie effectués en cabinet privé pour leur enfant lorsque ce type de traitement était nécessaire. En effet, pour certains, les institutions n'avaient pas toujours les moyens d'offrir un suivi adéquat. Puis, après le retrait de l'AI, décidé par les chambres fédérales, le canton a pris en charge les traitements de ces enfants à besoins spéciaux et / ou handicapés, comme par exemple des enfants dyslexiques, des enfants sourds, des enfants vivant avec le syndrome de Down, etc.

Or, en février 2006, le service médico-pédagogique (SMP) a annoncé aux familles concernées des mesures de restriction, appliquées pour certaines sans avertissement des août 2005 et pour d'autres applicables dès août 2006. Certaines familles inquiètes par ces mesures ont rapidement écrit au Service médico-pédagogique et à ce jour n'ont pas encore reçu de réponse à leurs courriers adressés. Elles ne savent donc pas encore quel sera le traitement proposé et pris en charge à la prochaine rentrée scolaire pour leur enfant, que ce soit en institution et / ou en cabinet privé. Même les associations concernées ne connaissent pas les critères objectifs selon lesquels d'éventuelles restrictions seraient appliquées et pour qui.

Il faut rappeler que ces traitements sont indispensables pour permettre aux enfants concernés de devenir des adultes aussi autonomes que possible. A l'heure où le canton met en place la loi pour l'intégration des personnes handicapées votée à l'unanimité de ce Grand Conseil il y a 3 ans, il est utile de le rappeler.

C'est pourquoi, nous demandons aux autorités cantonales :

- de reprendre le financement des traitements,
- d'assurer le libre choix du logopédiste traitant,
- de rendre indépendant les organes qui assurent bilans et traitements, de ceux qui financent, ainsi que de ceux qui expertisent.

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous présentons, avec nos remerciements, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, l'expression de notre plus haute considération.

Pierre Lutz

Pour les signataires
FéGAPH
Pierre Lutz
AGPEDA

Annexe mentionnée

Copies : FéGAPH «logo» p.a. insieme-Genève
Associations ayant actuellement déjà soutenu la pétition